

AVIS DE COURSE
DERIVEURS - QUILLARDS DE SPORT – CATAMARANS - WINDSURF 2013 - 2016

Finale de ligue Voile légère

24 et 25 mai 2014

Marseillan-plage

Autorité Organisatrice : CV Marseillan

Terminologie : le terme « bateau » utilisé ci-dessous signifie bateau ou windsurf selon le cas.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
incluant l'annexe B pour le windsurf,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe
« Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements fédéraux.
- 1.4. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux des classes : Optimist Minimes, Optimist benjamins, 420, laser standard, laser radial, laser 4.7, Intersérie Quillard de sport Handivoile, Intersérie dériveur, Intersérie catamaran de sport C1, C3 et C4, windsurf OD 293 benjamins, minimes, Espoir, Raceboard espoir et sénior, windsurf 283 et RRD 110 benjamins, minimes, espoirs, F42 espoirs et séniors, Flotte Collective Dériveurs Simple (FCDS).
- 3.1.1. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au CV Marseillan au plus tard le 25 mai. **Une pré-**

inscription avec remise de tarif est possible jusqu'au 20 Mai (voir item 4). Dans tous les cas une pré-inscription est souhaitée. Pour bénéficier du tarif remis « pré-inscription » le règlement devra accompagner la fiche.

3.2. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de la confirmation d'inscription sur site le 24 Mai matin :

- leur licence FFVoile et/ou leur licence Handisport compétition voile valide portant le cachet médical (ou à défaut une attestation médicale certifiant la non contre-indication de la pratique du sport de la voile en compétition) et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
solitaire	20 €
double	30 €

Une majoration de 5€ pour les simples et 10€ pour les doubles sera appliquée à partir 21 mai 2014.

PROGRAMME

4.1. Confirmation d'inscription : le 24 mai de 10 h à 14 h.

4.2. Jauge et contrôle : le 24 mai de 10 h à 14 h.

4.3. Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
24 Mai	15 h	toutes
25 Mai	10 h	toutes

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées selon la Prescription Fédérale le 25mai à 10h

6. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : voir annexes du règlement du championnat de ligue

7. SYSTEME DE PENALITE

Pour les catamarans, les windsurfs la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

8. CLASSEMENT

8.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 1.

8.2. Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A.

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : les trois premiers de chaque classe dont le nombre de participants est supérieur à 5 seront primés. A défaut les trois premiers des différentes Inter-série seront distingués.

11. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

12. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les inscriptions pour les **windsurfs** Glisse et Extrême Glisse seront acceptées sous un **seul numéro** par windsurf. Il appartient aux concurrents de se rapprocher de la FFVoile pour vérifier leurs numéros de voile personnels. Les listes sont en ligne sur le web : <http://www.ffvoile.net/ffv/web/pratique/pav.asp> (<http://www.ffvoile.net/ffv/web/pratique/pav.asp>) ou d'en faire la demande à réception de cet AVC. Par ailleurs il est nécessaire que les numéros posés dans les voiles respectent l'annexe B2.4 des RCV. Un contrôle de Jauge est prévu sur ce point et sur le matériel utilisé notamment les modèles d'aileron (cf web FFVoile en rubrique windsurf / jauge).

Attention : Seules seront autorisés à courir les planches clairement identifiées et en conformité de jauge.

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

. Séverine Alibert au secrétariat du club.

. L'Office de Tourisme de Marseillan pour l'hébergement.

Note : un programme des « festivités » et des moments clés sera diffusé aux concurrents à la confirmation des inscriptions.